

Comité d'éthique

Avis du comité d'éthique suite à la saisine n°1 d'un responsable d'établissement :

Place des familles, place des tuteurs dans l'accompagnement d'un adulte en foyer

Texte définitif validé lors de la réunion du bureau politique du 13/10/2021



Synthèse de l'avis du comité d'éthique

Le présent avis concerne principalement les notions de citoyenneté, d'autodétermination, de consentement éclairé, de droit de vote, de protection juridique et de Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP). Il les croise et les éclaire à partir du contexte juridique et réglementaire, national et international.

Il est question, à ces différents endroits, d'un ajustement du positionnement des professionnels, des droits et rôles des différents intervenants dans la co-construction du Projet d'un adulte accueilli au sein d'un ESMS, le tout tendant vers un juste équilibre entre les intérêts en présence.

Ainsi, le Comité d'éthique recommande :

- Que la réunion de PAP soit organisée autour de la personne accueillie, qu'elle ait la possibilité de l'animer, d'en fixer l'ordre du jour, le tout dans la mesure de ses capacités ;
- Que les réponses apportées aux souhaits et besoins de la personne le soient dans le souci de ses capacités de compréhension ;
- Que l'équipe accompagnante mette en place et garantisse une démarche d'élaboration de PAP qui place la personne accueillie au centre du dispositif, qu'elle valorise ses capacités et affirme sa dimension citoyenne d'adulte accueilli au sein d'un ESMS ;
- Que l'équipe accompagnante considère la personne accueillie dans sa globalité en prenant notamment en compte sa sphère familiale et affective. Si la personne en exprime le souhait, que l'équipe accompagnante permette à ses proches de s'investir dans la co-construction et la mise en œuvre de son PAP dans le respect de ses droits d'adulte citoyen et dans le respect de son intimité, de sa vie privée ;
- Que la famille ou les proches puissent être associés à la démarche d'élaboration de PAP si l'expression de la personne accueillie est défaillante, aussi bien pour favoriser l'émergence de ses souhaits et attentes propres que dans le but de concourir à la construction et à l'expression de son consentement éclairé, à l'émergence et l'expression de son auto-détermination ;
- Que les représentants légaux soient eux-aussi associés à la démarche de co-construction de PAP si la personne accueillie en exprime le souhait. Si l'expression de la personne est défaillante, qu'ils soient en mesure de s'assurer que les réponses à ses besoins sont construites dans le respect de ses droits fondamentaux d'adulte citoyen.

Secrétariat du comité d'éthique

Siège de l'association LesPEP64

Comité d'éthique

9, rue de l'Abbé Grégoire

64140 Billère

Mail : comite-ethique@pep64.org

